



**Pekuakamiulnuatsh  
Takuhikan**

X1 102 011 U25

Procès-verbal de la réunion régulière du Conseil des élus de Pekuakamiulnuatsh Takuhikan, tenue à la salle 203 du Centre administratif, 1671, rue Ouiatchouan à Mashteuiatsh, le lundi 17 mai 2016 de 13 h 30 à 13 h 20.

**SONT PRÉSENTS :** M. Stéphane Germain, vice-chef  
M. Patrick Courtois, conseiller  
M. Jonathan Germain, conseiller  
M. Charles-Édouard Verreault, conseiller  
M<sup>me</sup> Josée Buckell, greffière  
M<sup>me</sup> Louise Nepton, directrice générale

**SONT ABSENTS :** M. Gilbert Dominique, chef (maladie)  
M<sup>me</sup> Marjolaine Étienne, vice-chef (représentations)  
M<sup>me</sup> Julie Rousseau, conseillère (deuil)

**ORDRE DU JOUR :**

1. Ouverture de la réunion et moment de réflexion
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Bureau du greffe
  - 3.1 Adoption des procès-verbaux
    - 3.1.1 Réunion régulière du 26 avril 2016
    - 3.1.2 Réunion spéciale du 2 mai 2016
    - 3.1.3 Réunion spéciale du 9 mai 2016
    - 3.1.4 Réunion spéciale du 11 mai 2016
    - 3.1.5 Représentations et sollicitations
4. Bureau du développement de l'autonomie gouvernementale
  - 4.1 Centre de conservation de la biodiversité boréale inc. CA nomination
  - 4.2 Projet 11<sup>e</sup> chute – Mise de fonds VS subvention PPCPE
5. Éducation et main-d'œuvre
  - 5.1 Entente de financement avec le Conseil en Éducation des Premières Nations (CEPN) pour le programme « Éducation spéciale »
  - 5.2 Entente de financement avec le Conseil en Éducation des Premières Nations (CEPN) pour le programme « Nouveaux sentiers en éducation »

# RÉUNION RÉGULIÈRE DE PEKUAKAMIULNUATSH TAKUHIKAN

- 5.3 Entente de financement avec le Conseil en Éducation des Premières Nations (CEPN) pour le programme « Stratégie d'emploi pour les jeunes Inuits et des Premières Nations »
- 5.4 Entente de financement avec le Conseil en Éducation des Premières Nations (CEPN) pour le programme « Diversification des parcours de formation au secondaire »
- 6. Administration et finances
  - 6.1 Budget reportés 2015-2016
- 7. Programmes habitation
  - 7.1 Programmes habitation
- 8. Levée de la réunion

## 1. OUVERTURE DE LA RÉUNION ET MOMENT DE RÉFLEXION

En l'absence du Chef Dominique, le vice-chef, M. Stéphane Germain assume la présidence. Le quorum étant atteint, la réunion est officiellement ouverte.

Les personnes présentes prennent un moment de réflexion avant de débiter la rencontre.

## 2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

M. Stéphane Germain procède à la lecture de l'ordre du jour.

Proposé par M. Charles-Édouard Verreault  
Appuyé de M. Jonathan Germain  
Adopté à l'unanimité

## 3. BUREAU DU GREFFE

### 3.1 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

#### 3.1.1 RÉUNION RÉGULIÈRE DU 26 AVRIL 2016

Il est proposé que le procès-verbal de la réunion régulière du 26 avril 2016 soit adopté sans modification.



# RÉUNION RÉGULIÈRE DE PEKUAKAMIULNUATSH TAKUHIKAN

Proposé par M. Charles-Édouard Verreault  
Appuyé de M. Patrick Courtois  
Adopté à l'unanimité

## 3.1.2 RÉUNION SPÉCIALE DU 2 MAI 2016

Il est proposé que le procès-verbal de la réunion spéciale du 2 mai 2016 soit adopté sans modification.

Proposé par M. Jonathan Germain  
Appuyé de M. Patrick Courtois  
Adopté à l'unanimité

## 3.1.3 RÉUNION SPÉCIALE DU 9 MAI 2016

Il est proposé que le procès-verbal de la réunion spéciale du 9 mai 2016 soit adopté sans modification.

Proposé par M. Jonathan Germain  
Appuyé de M. Charles-Édouard Verreault  
Adopté à l'unanimité

## 3.1.4 RÉUNION SPÉCIALE DU 11 MAI 2016

Il est proposé que le procès-verbal de la réunion spéciale du 11 mai 2016 soit adopté sans modification.

Proposé par M. Charles-Édouard Verreault  
Appuyé de M. Jonathan Germain  
Adopté à l'unanimité

## 3.2 REPRÉSENTATIONS ET SOLLICITATIONS

### INSTITUT TSHAKAPESH

#### RÉSOLUTION N° 6375

CONSIDÉRANT QUE Pekuakamiulnuatsh Takuhikan, dans sa démarche d'autonomie, juge important de soutenir des initiatives d'envergure mettant en valeur la culture autochtone;

## RÉUNION RÉGULIÈRE DE PEKUAKAMIULNUATSH TAKUHIKAN

CONSIDÉRANT QUE le Symposium d'art MAMU « Ensemble » est un évènement culturel d'importance pour l'épanouissement des artistes ilnu et qui contribue au rayonnement de la culture ilnu;

CONSIDÉRANT QUE l'Institut Tshakapesh sollicite le soutien de Pekuakamiulnuatsh Takuhikan dans le cadre de la 11<sup>e</sup> édition de ce symposium;

CONSIDÉRANT QU'une artiste de la communauté participe à ce Symposium.

IL EST RÉSOLU D'octroyer un montant de 250 \$ dans le cadre du Symposium d'art MAMU « Ensemble » qui se tiendra à Uashat du 19 au 21 août 2016.

Proposée par M. Patrick Courtois  
Appuyée de M. Charles-Édouard Verreault  
Adoptée à l'unanimité

### UN REGARD VERS LE NORD - MUNICIPALITÉ DE SAINT-PRIME

#### RÉSOLUTION N° 6376

CONSIDÉRANT QUE Pekuakamiulnuatsh Takuhikan, dans sa démarche d'autonomie, juge important de soutenir des initiatives mobilisatrice de la région;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Prime a sollicité Pekuakamiulnuatsh Takuhikan dans le cadre de la 2<sup>e</sup> édition de l'évènement « Un regard vers le nord »;

CONSIDÉRANT QUE cette activité mobilisatrice réunira de grands donateurs d'ordre et des entreprises liées au développement du Nord québécois.

IL EST RÉSOLU DE procéder à l'achat de 2 billets au montant de 250 \$ dans le cadre de la 2<sup>e</sup> édition de l'évènement « Un regard vers le nord » qui se tiendra à Saint-Prime les 8 et 9 juin 2016.

Proposée par M. Jonathan Germain  
Appuyée de M. Charles-Édouard Verreault  
Adoptée à l'unanimité

# RÉUNION RÉGULIÈRE DE PEKUAKAMIULNUATSH TAKUHIKAN

---

## SOCIÉTÉ CANADIENNE DE LA SCLÉROSE EN PLAQUES

### RÉSOLUTION N° 6377

CONSIDÉRANT QUE Pekuakamiulnuatsh Takuhikan, dans sa démarche d'autonomie, souhaite soutenir des organisations régionales dont les initiatives ont un impact sur la santé des Pekuakamiulnuatsh;

CONSIDÉRANT QUE la Société canadienne de la sclérose en plaques a pour mission d'être un chef de file dans la recherche sur le remède de la sclérose en plaques et permettre aux personnes aux prises avec cette maladie d'améliorer leur qualité de vie;

CONSIDÉRANT QUE la Société canadienne de la sclérose en plaques sollicite financièrement Pekuakamiulnuatsh Takuhikan dans le cadre de sa Marche de l'espoir Alma 2016.

IL EST RÉSOLU D'octroyer un don de 200 \$ à la Société canadienne de la sclérose en plaques dans le cadre de la marche de l'espoir qui se tiendra à Alma le 29 mai 2016.

Proposée par M. Patrick Courtois  
Appuyée de M. Charles-Édouard Verreault  
Adoptée à l'unanimité

## CKAU – FESTIVAL INNU NIKAMU

### RÉSOLUTION N° 6378

CONSIDÉRANT QUE Pekuakamiulnuatsh Takuhikan, dans sa démarche d'autonomie, juge important de soutenir des initiatives culturelles d'envergure mettant en valeur la culture autochtone;

CONSIDÉRANT QUE le soutien de Pekuakamiulnuatsh Takuhikan est sollicité dans le cadre du Tournoi de golf bénéfique au profit de l'organisation du Festival Innu Nikamu qui se tiendra du 4 au 7 août 2016;

# RÉUNION RÉGULIÈRE DE PEKUAKAMIULNUATSH TAKUHIKAN

---

CONSIDÉRANT l'historique de soutien financier de l'organisation pour cet évènement ainsi que l'historique de participation d'artistes originaires de la communauté à ce festival qui se tient en territoire ilnu à Mani-Utenam.

IL EST RÉSOLU DE procéder à l'achat de 2 billets au montant de 250 \$ dans le cadre de la 3<sup>e</sup> édition du Tournoi de golf bénéfice Innu Nikamu qui se tiendra à La Malbaie, le 3 juin 2016.

Proposée par M. Charles-Édouard Verreault  
Appuyée de M. Jonathan Germain  
Adoptée à l'unanimité

## 4. BUREAU DU DÉVELOPPEMENT DE L'AUTONOMIE GOUVERNEMENTALE

### 4.1 CENTRE DE CONSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ BORÉALE INC. CA NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT POLITIQUE

#### RÉSOLUTION N° 6379

CONSIDÉRANT QUE Pekuakamiulnuatsh Takuhikan, dans sa démarche d'autonomie, entend assurer une saine gouvernance et une gestion efficace et transparente des affaires et des biens de la Première Nation des Pekuakamiulnuatsh;

CONSIDÉRANT QUE le Centre de conservation de la biodiversité boréale inc. (CCBB) dirige principalement le Zoo Sauvage de Saint-Félicien et qu'un siège d'administrateur est réservé pour un élu de Pekuakamiulnuatsh Takuhikan;

CONSIDÉRANT QU'un siège a été occupé par un élu de Pekuakamiulnuatsh Takuhikan de 2007 à 2010, et de 2012 à 2013;

CONSIDÉRANT QUE le fait de siéger sur le conseil d'administration du CCBB nous permet d'établir des liens étroits pouvant permettre à notre propre industrie touristique de se développer.

IL EST RÉSOLU DE nommer la vice-chef, M<sup>me</sup> Marjolaine Étienne, à titre de représentante de Pekuakamiulnuatsh Takuhikan à siéger sur le conseil d'administration du Centre de conservation de la biodiversité boréale inc.

# RÉUNION RÉGULIÈRE DE PEKUAKAMIULNUATSH TAKUHIKAN

---

Proposée par M. Jonathan Germain  
Appuyée de M. Patrick Courtois  
Adoptée à l'unanimité

## 4.2 PROJET 11<sup>E</sup> CHUTE – MISE DE FONDS VS SUBVENTION PPCPC

### RÉSOLUTION N<sup>O</sup> 6380

CONSIDÉRANT QUE Pekuakamiulnuatsh Takuhikan, dans sa démarche vers l'autonomie, entend assurer une saine gouvernance et une gestion efficace et transparente des affaires et des biens de la Première Nation des Pekuakamiulnuatsh;

CONSIDÉRANT QUE Pekuakamiulnuatsh Takuhikan a comme priorité de développer des stratégies spécifiques pour les ressources naturelles, particulièrement pour l'énergie, les mines et la forêt;

CONSIDÉRANT QUE le projet de minicentrale de la 11<sup>e</sup> Chute sur la rivière Mistassini cadre bien dans la stratégie de développement du créneau des énergies renouvelables;

CONSIDÉRANT QUE Pekuakamiulnuatsh Takuhikan possède 45 % des parts et doit financer 100 % de ses parts dans le projet de minicentrale de la 11<sup>e</sup> Chute;

CONSIDÉRANT QUE Pekuakamiulnuatsh Takuhikan est admissible à une subvention auprès d'Affaires autochtones et du Nord Canada (AANC) pour le projet de minicentrale de la 11<sup>e</sup> Chute et qu'il a fait officiellement une demande de financement de 3 M\$ dans leur Programme de préparation des collectivités aux possibilités économiques (PPCPE);

CONSIDÉRANT QUE pour obtenir cette subvention, Pekuakamiulnuatsh Takuhikan doit injecter une mise de fonds équivalente à 10 % du coût d'acquisition de parts correspondant à 3 380 000 \$.

IL EST RÉSOLU DE procéder à la mise de fonds de 10 % correspondant à 3 380 000 \$ dans le projet, dans la mesure où l'ensemble des conditions du financement de 3 M\$ à être proposé à Pekuakamiulnuatsh Takuhikan par Affaires autochtones et du Nord Canada (AANC) est à la satisfaction du Conseil de bande;

# RÉUNION RÉGULIÈRE DE PEKUAKAMIULNUATSH TAKUHIKAN

---

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU DE mandater la directrice – Économie et relations d'affaires, par intérim, M<sup>me</sup> Lise Launière, comme responsable pour mener à bien le projet d'investissement pour et au nom de Pekuakamiulnuatsh Takuhikan et signer tous les documents relatifs à cette subvention.

Proposée par M. Patrick Courtois  
Appuyée de M. Jonathan Germain  
Adoptée à l'unanimité

## 5. ÉDUCATION ET MAIN-D'ŒUVRE

### 5.1 ENTENTE DE FINANCEMENT AVEC LE CONSEIL EN ÉDUCATION DES PREMIÈRES NATIONS (CEPN) POUR LE PROGRAMME « ÉDUCATION SPÉCIALE »

#### RÉSOLUTION N° 6381

CONSIDÉRANT QUE Pekuakamiulnuatsh Takuhikan, dans sa démarche d'autonomie, partage la volonté de donner accès à la communauté à des programmes et à des services d'éducation spéciale de qualité qui tiennent compte du profil et des besoins de chacun ainsi que des particularités culturelles;

CONSIDÉRANT QUE la direction – Éducation et main-d'œuvre dépose une demande de financement pour le programme « Éducation spéciale » auprès du Conseil en Éducation des Premières Nations;

CONSIDÉRANT QUE l'objectif de l'entente est d'allouer à la communauté une contribution financière au montant de 138 934 \$, et ce, pour une période de 3 mois, afin de permettre la réalisation des principaux types d'activités du programme « Éducation spéciale ».

IL EST RÉSOLU D'appuyer l'entente avec le Conseil en Éducation des Premières Nations pour le programme « Éducation spéciale » au montant de 138 934 \$, et de désigner la direction - Éducation et main-d'œuvre, à titre de gestionnaire et de signataire de l'entente et des autres documents relatifs à cette entente.

Proposée par M. Charles-Édouard Verreault  
Appuyée de M. Jonathan Germain  
Adoptée à l'unanimité



## RÉUNION RÉGULIÈRE DE PEKUAKAMIULNUATSH TAKUHIKAN

---

### 5.2 ENTENTE DE FINANCEMENT AVEC LE CONSEIL EN ÉDUCATION DES PREMIÈRES NATIONS (CEPN) POUR LE PROGRAMME « NOUVEAUX SENTIERS EN ÉDUCATION »

#### RÉSOLUTION N° 6382

CONSIDÉRANT QUE Pekuakamiulnuatsh Takuhikan, dans sa démarche d'autonomie, partage la volonté de rendre l'enseignement plus efficace par l'élaboration de nouveaux programmes d'études pour nos écoles, tout en favorisant l'implication des parents et de la collectivité dans l'éducation;

CONSIDÉRANT QUE la direction – Éducation et main-d'œuvre a déposé une demande de financement pour le programme « Nouveaux sentiers en éducation » auprès du Conseil en Éducation des Premières Nations (CEPN);

CONSIDÉRANT QUE ce programme a pour objectifs de :

- Rendre l'enseignement en classe plus efficace par l'élaboration de programmes d'études et de développement linguistique, l'amélioration des méthodes pédagogiques et l'achat d'équipement informatique et de logiciels;
- Élaborer et mettre en œuvre des stratégies visant à favoriser la participation des parents et de la collectivité dans l'éducation des enfants et des jeunes afin d'instaurer un environnement qui valorise l'éducation;
- Aider les écoles administrées par les bandes à recruter et à maintenir en poste leurs éducateurs et leur personnel enseignant qualifiés, et à leur offrir des possibilités de perfectionnement professionnel.

IL EST RÉSOLU D'appuyer l'entente avec le Conseil en Éducation des Premières Nations pour le programme « Nouveaux sentiers en éducation » au montant de 160 125 \$ et de désigner la direction - Éducation et main-d'œuvre, à titre de gestionnaire et de signataire de l'entente et des autres documents relatifs à cette entente.

Proposée par M. Charles-Édouard Verreault  
Appuyée de M. Jonathan Germain  
Adoptée à l'unanimité

## RÉUNION RÉGULIÈRE DE PEKUAKAMIULNUATSH TAKUHIKAN

---

### 5.3 ENTENTE DE FINANCEMENT AVEC LE CONSEIL EN ÉDUCATION DES PREMIÈRES NATIONS (CEPN) POUR LE PROGRAMME « STRATÉGIE D'EMPLOI POUR LES JEUNES INUITS ET DES PREMIÈRES NATIONS »

#### RÉSOLUTION N° 6383

CONSIDÉRANT QUE Pekuakamiulnuatsh Takuhikan, dans sa démarche d'autonomie, partage la volonté de :

- Favoriser l'acquisition de compétences grâce à la disponibilité de subventions salariales pour des expériences de travail d'été;
- Promouvoir les avantages de l'éducation comme étant la clé de la participation au marché du travail;
- Promouvoir les sciences et la technologie comme choix d'études ou de carrière par l'entremise d'expositions scientifiques ou technologiques, de clubs scientifiques ou technologiques, de camps scientifiques ou technologiques, etc;

CONSIDÉRANT QUE la direction – Éducation et main-d'œuvre a déposé une demande de financement pour le programme « Stratégie d'emploi pour les jeunes Inuits et des Premières Nations » auprès du Conseil en Éducation des Premières Nations (CEPN);

CONSIDÉRANT QUE les objectifs du programme sont de :

- Promouvoir et encourager des carrières en science et technologie auprès des étudiants des Premières Nations;
- Fournir un emploi d'été aux étudiants des Premières Nations dans le but de se préparer pour leur entrée prochaine sur le marché du travail grâce à des activités d'emploi d'été;
- Favoriser l'assimilation des étudiants vers le marché du travail.

IL EST RÉSOLU D'appuyer l'entente avec le Conseil en Éducation des Premières Nations pour le programme « Stratégie d'emploi pour les jeunes Inuits et des Premières Nations » au montant de 58 303 \$ et de désigner la direction - Éducation et main-d'œuvre, à titre de gestionnaire et de signataire de l'entente et des autres documents relatifs à cette entente.

Proposée par M. Charles-Édouard Verreault  
Appuyée de M. Jonathan Germain  
Adoptée à l'unanimité

# RÉUNION RÉGULIÈRE DE PEKUAKAMIULNUATSH TAKUHIKAN

---

## 5.4 ENTENTE DE FINANCEMENT AVEC LE CONSEIL EN ÉDUCATION DES PREMIÈRES NATIONS (CEPN) POUR LE PROGRAMME « DIVERSIFICATION DES PARCOURS DE FORMATION AU SECONDAIRE »

### RÉSOLUTION N° 6384

CONSIDÉRANT QUE Pekuakamiulnuatsh Takuhikan dans sa démarche d'autonomie partage la volonté de soutenir le développement et l'amélioration de programmes de formation axée sur l'emploi;

CONSIDÉRANT QUE la direction - Éducation et main-d'œuvre a déposé une demande de financement pour le programme « Diversification des parcours de formation au secondaire » auprès du Conseil en Éducation des Premières Nations;

CONSIDÉRANT QUE le programme vise principalement à :

- Offrir des services éducatifs diversifiés et de qualité aux élèves des écoles de bande afin de répondre aux besoins de tous;
- Améliorer la capacité des écoles de bande à développer des compétences en employabilité chez les jeunes;
- Améliorer la capacité des écoles de bande à développer chez les étudiants la connaissance de soi, des programmes de formation et du monde du travail.

IL EST RÉSOLU D'appuyer l'entente avec le Conseil en Éducation des Premières Nations pour le programme « Diversification des parcours de formation au secondaire » au montant de 81 476 \$ et de désigner la direction - Éducation et main-d'œuvre, à titre de gestionnaire et de signataire de l'entente et des autres documents relatifs à cette entente.

Proposée par M. Charles-Édouard Verreault  
Appuyée de M. Jonathan Germain  
Adoptée à l'unanimité

## 6. ADMINISTRATION ET FINANCES

### 6.1 BUDGET REPORTÉS 2015-2016

#### RÉSOLUTION N° 6385

CONSIDÉRANT QUE Pekuakamiulnuatsh Takuhikan, dans sa démarche vers l'autonomie, entend assurer une saine gouvernance et une gestion efficace et transparente des affaires et des biens de la Première Nation des Pekuakamiulnuatsh;

# RÉUNION RÉGULIÈRE DE PEKUAKAMIULNUATSH TAKUHIKAN

CONSIDÉRANT QUE le processus budgétaire pour 2015-2016 est complété;

CONSIDÉRANT QUE certaines activités spécifiques et non récurrentes ont été approuvées dans le budget 2015-2016 et qu'elles n'ont pas été complétées au cours de cet exercice;

CONSIDÉRANT QUE les demandes de reports 2015-2016 respectent le cadre de référence lié au report budgétaire;

CONSIDÉRANT QUE les budgets reliés à ces activités sont toujours disponibles et que la réalisation de ces activités est liée au bon fonctionnement des services de l'organisation.

IL EST RÉSOLU D'approuver pour les mêmes activités les demandes de report budgétaire, de l'exercice financier 2015-2016 à l'exercice financier 2016-2017, représentant une somme de 18 690 \$.

Proposée par M. Patrick Courtois  
Appuyée de M. Charles-Édouard Verreault  
Adoptée à l'unanimité

## 7. INFRASTRUCTURES

### 7.1 PROGRAMMES HABITATION

#### RÉSOLUTION N° 6386

CONSIDÉRANT QUE Pekuakamiulnuatsh Takuhikan, dans sa démarche vers l'autonomie, entend assurer une saine gouvernance et une gestion efficace et transparente des affaires et des biens de la Première Nation des Pekuakamiulnuatsh;

CONSIDÉRANT QUE Pekuakamiulnuatsh Takuhikan a comme orientation et priorité d'offrir des programmes et des services de qualité accessibles, tout en s'assurant de leur amélioration continue afin de répondre aux besoins des Pekuakamiulnuatsh;

CONSIDÉRANT QUE le 8 décembre 2015, Pekuakamiulnuatsh Takuhikan a approuvé les programmes d'habitation 2016-2017;

## RÉUNION RÉGULIÈRE DE PEKUAKAMIULNUATSH TAKUHIKAN

---

CONSIDÉRANT QUE le but du programme d'accès à la propriété est de fournir un soutien financier aux Pekuakamiulnuatsh afin d'acquérir ou de construire une maison;

CONSIDÉRANT QUE le requérant KELLY LAUNIERE n° bande XXXX de la bande des Montagnais du Lac-Saint-Jean est, selon le programme d'accès à la propriété – Nimanikakun en vigueur pour l'année 2016-2017, une personne admissible à recevoir une aide financière au montant de 24 000 \$ quant à son logement dans la réserve de Mashteuiatsh n° 5 par la bande des Montagnais du Lac-Saint-Jean aux conditions établies par le prêteur. La description du terrain où il se propose d'acquérir la maison est la suivante :

La totalité des lot 27-4-3, 27-4-4 et 27-4-5 du rang « A » dans la réserve indienne de Mashteuiatsh no 5, province de Québec, tel que montré au plan R.S.Q. 828.

CONSIDÉRANT QUE Pekuakamiulnuatsh Takuhikan a reçu du requérant les certificats de possession ou d'occupation ou le billet d'établissement (appelé billet de location dans la Loi) sur lequel est située la maison pour laquelle un prêt est demandé et l'engagement d'évacuer ladite maison et ledit terrain à la demande de Pekuakamiulnuatsh Takuhikan, s'il néglige d'observer les conditions du prêt;

CONSIDÉRANT QU'advenant le cas où le requérant manque à ses engagements envers le prêteur, Pekuakamiulnuatsh Takuhikan prendra tous les moyens raisonnables afin d'amener le requérant à rembourser les arriérés;

CONSIDÉRANT QUE Pekuakamiulnuatsh Takuhikan, à défaut de l'observation des conditions du prêt et à la demande du ministère, ordonnera à un agent d'intenter au nom de Pekuakamiulnuatsh Takuhikan les procédures jugées nécessaires contre le requérant et les membres de sa famille, en vue de prendre possession de la maison à l'égard de laquelle le prêt a été accordé.

IL EST RÉSOLU D'octroyer une aide financière selon le programme d'accès à la propriété – volet Nimanikakun à KELLY LAUNIERE n° bande XXXX;

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU DE désigner la direction – Infrastructures pour signer tous les documents afférents à cette aide financière.

# RÉUNION RÉGULIÈRE DE PEKUAKAMIULNUATSH TAKUHIKAN

---

Note : Le numéro de bande est inscrit en affaires confidentielles.

Proposée par M. Jonathan Germain  
Appuyée de M. Patrick Courtois  
Adoptée à l'unanimité

## RÉSOLUTION N° 6387

Garantie ministérielle en faveur de KELLY LAUNIÈRE, n° de bande XXXX.  
Programme d'accès à la propriété (Volet Nimanikakun)  
Adresse du projet : 1093, rue Ouiatchouan à Mashteuiatsh

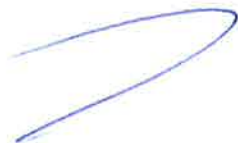
Note : Le numéro de bande est inscrit en affaires confidentielles. Une copie du texte de la résolution est disponible sur demande.

Proposée par M. Jonathan Germain  
Appuyée de M. Patrick Courtois  
Adoptée à l'unanimité

## 8. LEVÉE DE LA RÉUNION

Levée de la réunion à 13 h 20, proposée par M. Charles-Édouard Verreault,, appuyée de M. Patrick Courtois et adoptée à l'unanimité.

La greffière,



Josée Buckell

